

TROPHEE Pierre GASLY 2025 – V05 Mini 60 & Nationale - CK 2025/_____

Sommaire

REGLEMENT SPORTIF	- 1 -
REGLEMENT.....	- 2 -
OBLIGATIONS GENERALES.....	- 2 -
PRINCIPE ET DEROULEMENT	- 2 -
CLASSEMENTS	- 3 -
DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM	- 3 -
CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES	- 4 -
PILOTES ADMIS.....	- 5 -
KARTS ET MATERIELS ADMIS	- 5 -
CARBURANT	- 7 -
SECURITE GENERALE	- 8 -
DEROULEMENT DU TROPHEE PIERRE GASLY.....	- 8 -
GRILLE DE DEPART	- 9 -
PROCEDURE DE DEPART	- 9 -
SUSPENSION D'UNE COURSE.....	- 9 -
REPRISE D'UNE COURSE	- 9 -
ARRIVEE.....	- 10 -
PARC FERME	- 10 -
INCIDENTS	- 10 -
PUBLICITE.....	- 10 -
RAPPORT DE CLOTURE	- 10 -

REGLEMENT SPORTIF

L'ASK Rouen 76 organise le **TROPHEE Pierre GASLY** sur le circuit International Lucien LEBRET de Anneville-Ambourville (76).

L'ASK Rouen 76 est responsable de l'organisation de ce Trophée.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA, des prescriptions générales FIA Karting et du Code Sportif International.

Ce Trophée est organisé conformément au Code Sportif International **2025** « le Code » aux prescriptions générales FIA Karting **2025**, au Règlement FIA Karting **2025** et aux annexes sportives et Technique FFSA **2025**, sans dérogation.

Un **règlement particulier** sera par ailleurs établi par le club organisateur.

Nomination des Officiels :

Le Président de l'ASK Rouen 76 nomme tous les officiels pour ce Trophée.

REGLEMENT

1] Le texte final du Règlement Sportif sera celui auquel il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation.

Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2] Tout les Pilotes, Concurrents ou Officiels participant au Trophée Pierre GASLY s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting ainsi que le Règlement Particulier de la Compétition et le présent Règlement Sportif et les annexes FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3] Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

PRINCIPE ET DEROULEMENT

4] Le Trophée Pierre GASLY se déroule sur une seule compétition et dans deux catégories

Dates	Catégories	Circuits	Organisateurs
22-23-24 août 2025	Mini 60 Nationale	Lucien LEBRET Anneville (76)	ASK Rouen 76

Statut de la Compétition :

5] La compétition a le statut de compétition nationale.

6a) Contrôles administratifs

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera les mercredi et jeudi précédents la compétition de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels du vendredi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du jeudi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

6b) Déroulement de la compétition :

La Compétition se compose en Essais Libres Officiels, Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, Super-Manche et d'une Finale

INTITULE	CATEGORIE	CONDITIONS	LONGUEUR
ESSAIS QUALIFICATIFS	Mini 60		6 minutes
	Nationale		6 minutes
MANCHES QUALIFICATIVES	Mini 60	Par temps sec	12 km
		Par temps de pluie	9 km
	Nationale	Par temps sec	14 km
		Par temps de pluie	10,5 km
SUPER MANCHE	Mini 60	Par temps sec	14 km
		Par temps de pluie	10,5 km
	Nationale	Par temps sec	17 km
		Par temps de pluie	12,75 km
FINALE	Mini 60	Par temps sec	15 km
		Par temps de pluie	11,25 km
	Nationale	Par temps sec	20 km
		Par temps de pluie	15 km

Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée (« La Ligne ») à la fin du dernier tour. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

CLASSEMENTS

7a] Le classement général du Trophée Pierre GASLY sera établi d'après le résultat de la finale.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a] A l'issue de la compétition, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Une coupe, offerte par la Ligue de Normandie aux seuls présents, sera remise aux trois premiers.
Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

8b] A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'organisateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie.

A l'issue de la cérémonie du podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra sanctionné d'une amende de 100€.

8c] Tableau des dotations sportives et matériels :

	DOTATIONS
Pour le vainqueur en Cat. Mini 60	Dans le cas où le pilote aura 12 ans dans l'année 2026, une bourse de 12.000€ sera versée par Tony Kart France à la FFSA Academy. Cette bourse est destinée au financement partiel du Championnat de France Junior 2026. Le solde restant à la charge du pilote. Dans le cas où le pilote est plus jeune, un ensemble complet châssis + moteur Mini60 sera offert par Tony Kart France
Tirage au sort en Cat. Mini 60	• 1 moteur Vortex Mini FR Vortex Offert par Tony Kart France
Pour le vainqueur en Cat. Nationale	Dans le cas où le pilote n'aura pas 15 ans dans l'année 2026, une bourse de 12.000€ sera versée par les Mécènes de la Team RKN à la FFSA Academy. Cette bourse est destinée au financement partiel du Championnat de France Junior 2026. Le solde restant à la charge du pilote. Dans le cas où le pilote aura 15 ans ou plus dans l'année 2026, 1 stage F4 + 1 stage performance F4 FFSA ACADEMY. •
Tirage au sort en Cat. Nationale	• 1 moteur Rotax Offert par les Mécènes de la Team RKN

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

9] Le TROPHEE Pierre GASLY est ouvert :

En Catégorie Mini 60 à tout Pilote **âgé de 8 ans révolus** et détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2025. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

En catégorie Nationale à tout Pilote détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2025. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

10a] Tout pilote désirant participer au TROPHEE Pierre GASLY devra s'inscrire directement par internet sur le site de la Ligue de Normandie ou par chèque ou espèces directement auprès de l'ASK Rouen 76.

L'inscription peut être faite par une Team pour un ou plusieurs pilotes à condition que la Team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ISK (International Concurrent Société Karting). Cette licence est obligatoire pour que le nom du team apparaisse sur les feuilles de résultat.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par Thierry RANCHIN de 9h00 à 18h00, par téléphone au +33 (0) 620 746 029.

L'inscription doit être reçue par l'organisateur au plus tard le 02 août 2025.

Les inscriptions reçues ultérieurement seront majorées (Art 10d)).

10b] Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, l'emplacement paddock, un train de pneus pour les essais qualificatifs, les manches et la finale. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands et la location du transpondeur pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

10b1] Les pilotes utilisant un transpondeur personnel devront impérativement préciser le numéro de celui-ci lors des inscriptions en ligne et/ou des contrôles administratifs.

10c] En cas de non-participation du pilote au TROPHEE, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d] Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Mini 60 (72 places)	<u>290 €</u>	<u>330 € à partir du 03 août 2025 à 8h00</u>
Nationale (36 places)	<u>358€</u>	<u>398€ à partir du 03 août 2025 à 8h00</u>

10e] Location moteur :

Catégorie	Montant	
Mini 60	<u>450 €</u>	<u>A régler avec l'inscription ou avant le 1^{er} août 2025</u>

PILOTES ADMIS

11a] Inscriptions libres, pas d'épreuve qualificative

11b] Conditions de participation.

CATÉGORIE	CONDITIONS
Mini 60	Pilotes âgés de 8 ans révolus à 12 ans dans l'année 2025
Nationale	Pilotes âgés de 12 ans à 17 ans dans l'année 2025

11c] Un maximum de 72 pilotes dans la catégorie Mini 60 et 36 pilotes dans la Catégorie Nationale. L'ASK Rouen 76 se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, l'ASK Rouen 76 se réserve le droit d'annuler le TROPHEE, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11d] Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'organisateur, dans la limite des places disponibles.

KARTS ET MATERIELS ADMIS

12] Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

13] Châssis

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course ou d'un accident constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

14] Moteur

14a]. Pour les catégories Mini 60 et Nationale

CATEGORIE	TYPE MOTEUR	NOMBRE	PLOMBAGE MOTEUR
Mini 60	VORTEX Mini Fr	UN	OUI
Nationale	ROTAX J125 Max Evo	UN	OUI

- **pour les Mini 60**, un Motoriste unique de moteurs a été désigné pour fournir tous les moteurs sur le principe d'une location « clé en main » pour toute la durée du TROPHEE,
- L'ensemble moteur comprenant tous les éléments livrés par le motoriste unique ne peut subir aucune modification et doit être utilisé tel que fourni.
- Toute modification ou tentative de modification du matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la manifestation.
- Tout comportement jugé irrespectueux envers le matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la manifestation,
- Le concurrent devra assurer les frais de réparation pour les dégâts causés sur le moteur et/ou ses périphériques.
- Le rapport de transmission (couronne arrière) doit être celui indiqué par le motoriste, avec une tolérance de + ou - 1 dent.
- La chaîne et la couronne seront fournies par le Concurrent, Le graissage de la chaîne devra se faire avant de pénétrer dans le Parc Fermé Départ. Il est interdit de graisser la chaîne dans le Parc Fermé Départ.
- La marque et le type d'huile doivent être celle indiquée par le Motoriste avec son pourcentage pour le mélange huile/essence, L'essence devra provenir de la station de référence indiquée à l'Art 19.

14b]. Tirage au sort des moteurs Mini 60

Lors de la première séance d'essais libres officiels, le concurrent devra pénétrer dans le Parc Fermé Départ avec son châssis, sans moteur, sans carburateur, sans boîte à air et sans pot d'échappement. Le concurrent devra conserver sur son châssis, son faisceau électrique, son support batterie, sa batterie, le système de démarrage, durite à essence, filtre à essence, gaine et câble d'accélérateur, support d'échappement, ressorts d'échappement, bride de platine.

Le concurrent tirera au sort son moteur à l'entrée du Parc Fermé Départ et pour chaque session (essais libres, essais qualificatifs, manches qualificatives, Super-Manches, finale), le concurrent récupérera le moteur et les accessoires dans le local Moteurs désigné à cette occasion. Le moteur et ses accessoires ne peuvent se monter que dans le Parc Fermé Départ.

A l'arrivée dans le Parc-Fermé-Arrivée, le concurrent devra démonter le moteur et les accessoires seulement après la pesée et avec l'autorisation des Commissaires Techniques, il ramènera le moteur et les accessoires au local moteurs.

Il est formellement interdit au concurrent de sortir avec le moteur et les accessoires du Parc Fermé Arrivée, sous peine d'être disqualifié de la séance.

14c]. Substitutions mécanique :

Sans objet pour les Mini 60

14d]. Vérifications moteur :

Sans objet pour les Mini60

15] Pneumatiques :

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

Essais libres officiels : Les pneumatiques slick seront achetés sur place auprès de l'organisateur. (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022)

Les pneumatiques slick des essais libres officiels seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés à chaque séance à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels.

Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finale : les pneumatiques slick seront distribués avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'organisateur.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques pour la catégorie Mini60 seront stockés en parc fermé. Ces pneumatiques devront être achetés auprès de l'organisateur.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels s'il s'agit d'un pneumatique slick.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA DOTATION EN PNEUMATIQUES

Essais libres officiels	SLICK PLUIE	4 libre	A acheter au moment de l'inscription Fournis par le concurrent Nat.	160€ Mini 60- 208€ Nationale Fournis par le concurrent Nat.
Essais Qualificatifs + manches + finale	SLICK PLUIE	4 4	Fournis par l'organisation Fournis par le concurrent Nat	Inclus dans le prix d'inscription Fournis par le concurrent Nat.

16] L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition (essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales).

Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

17] Huile de mélange Mini 60 :

Le concurrent devra fournir l'huile imposée par le motoriste : ENI KART 2T. Le pourcentage est également imposé par le motoriste et doit être respecté :5%.

Cette huile peut être achetée en ligne à l'adresse suivante :

[TKF-TONYKART FRANCE - Huile ENI - Haute Performance Kart 2T](#)

18] L'Organisateur attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course.

Les numéros et les identifications seront fournis par l'Organisateur et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placées selon le plan d'identification de l'Organisateur et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.



Les pilotes participant au TROPHEE Pierre GASLY devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par l'Organisateur envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par l'Organisateur ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

CARBURANT

19] L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et acheté dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice :

TOTAL SERVICE
5178 Maison Brulée
D438
76530 MOULINEAUX
Tel : 02 35 18 01 96

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SECURITE GENERALE

20a] Se reporter à l'article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

20b] Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille.

Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation.

Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance départ, à la prégrille et au parc fermé arrivée.

DEROULEMENT DU TROPHÉE PIERRE GASLY

La compétition se déroule selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (annexes sportive et technique).

21a] La compétition se compose d'essais libres officiels, de séances d'essais chronométrés qualificatifs, de warm-up, de manches qualificatives, d'une super-manche et d'une finale.

21b] Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi à partir de 09h00.

Transpondeur et numéros de course :

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) et des numéros de course à partir de la première séance d'essais libres officiels sont obligatoires, sous peine d'une amende de **100€ pour le transpondeur et de l'annulation du meilleur tour des essais qualificatifs pour l'absence d'un ou plusieurs numéros de courses.**

A compter de la deuxième infraction lors de la même compétition, cela entraînera la disqualification du concurrent/pilote de la séance d'Essais Qualificatifs, de la Manche Qualificative ou de la phase finale concernée. Dans le cas des séances d'Essais Libres officiels, des Warm-Up seule une amende supplémentaire de **100€** sera infligée

En cas de 3ème infraction, la pénalité sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les pénalités en temps ne sont pas susceptibles d'appel.

Les amendes infligées par les Commissaires Sportifs doivent être payées immédiatement et à l'ordre de la FFSA.

Chauffe moteur :

Il est interdit de démarrer ou de chauffer un moteur dans l'**enceinte du circuit**. Le démarrage est toléré en parc assistance départ **après autorisation du Délégué Technique**.

Avant les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, les trois meilleurs temps de la séance d'essais qualificatifs de ce kart seront annulés.

Après les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, une pénalité de trois secondes sera appliquée dans la manche suivante (manche qualificative, Super-Manche, pré-finale, finale) pour le kart concerné.

21c] La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au **briefing**, tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents.

21d] Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps de **six minutes**, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

21e] L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.

21f] Manches Qualificatives

Création de séries

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

21g] Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

21h] Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D
	B contre C	A contre C	B contre D
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D
	B contre C	A contre D	B contre E
		B contre D	C contre E

Les points des manches sont attribués selon le barème de l'article 28b de l'annexe sportive FFSA 2025

21i] Super-manche : Un pilote ne pourra prétendre participer à la super-manche que s'il a effectivement participé aux Manches Qualificatives, la non-participation aux Manches Qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de l'épreuve. Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Le classement des manches qualificatives détermine la grille de départ de la super-manche.

Les points de la super-manche sont attribués selon le barème de l'article 28c de l'annexe sportive FFSA 2025

21j] Finale : Un pilote ne pourra prétendre participer à la Finale que s'il a effectivement participé aux Manches Qualificatives, la non-participation aux Manches Qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Les places de départ de la finale sont attribuées selon le classement obtenu par l'addition des points obtenus lors des manches qualificatives et de la supermanche.

GRILLE DE DEPART

22] Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCEDURE DE DEPART

23a] Se reporter à l'article 2.20 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

23b] Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

24] Article 2.21 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

REPRISE D'UNE COURSE

25] Article 2.22 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

ARRIVEE

26] Article 2.23 des Prescriptions générales CIK/FIA **2025**.

PARC FERME

27] Article 2.13 des Prescriptions générales CIK/FIA **2025**.

INCIDENTS

28a] Article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA **2025**.

28b] Disqualification

La Commission Sportive se réserve le droit de disqualifier du Trophée tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements, sportif ou technique FFSA, ou au présent règlement général du Trophée.
- qui par ses propos, ses actes ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au Trophée, aux officiels ou à l'ASK organisatrice.

PUBLICITE

29] Les pilotes ont la possibilité d'apposer d'autres publicités.

RAPPORT DE CLOTURE

30] RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats du Trophée font l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent la compétition

Fait à Anneville le 20 juillet 2025.

Pour la Ligue de Karting Normandie
Le Président
Michaël DESMONTS

Pour l'ASK Rouen76
Le Président
Jean-Charles DUMONT

Pour la FFSA

